

ALLOCUTION DE MONSIEUR BERTRAND GAUME
PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
06 JUILLET 2017

Monsieur le président du Conseil Départemental,

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Mesdames, Messieurs les directeurs des services,

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le président, de l'accueil que vous nous réservez ce matin, aux membres du corps préfectoral ainsi qu'aux chefs de service de l'État dans le département, présents à mes côtés, je dirais comme d'habitude ! Ceci me donne l'occasion de les remercier pour leur mobilisation dans la mise en œuvre des politiques publiques sur notre territoire.

C'est pour moi un grand plaisir de m'exprimer devant votre assemblée pour présenter l'action de l'État en Corrèze, vous m'offrez l'occasion de rendre compte de l'action des services de l'État en Corrèze par votre intermédiaire aux corréziennes et corréziens en toute transparence.

Au-delà de l'obligation légale, cette tradition me paraît précieuse pour échanger et dialoguer sur les grandes orientations stratégiques des actions que nous menons ensemble à destination de nos concitoyens. Je me réjouis de constater une fois encore que nous avons partagé durant cette année 2016 le même engagement pour la Corrèze, ses activités et ses habitants,

ce qui a rendu facile et fructueuse la relation entre l'État et votre collectivité.

L'année 2016 a été chargée, aussi pour ne pas rendre trop fastidieux cet exercice, je ne vais pas reprendre *in extenso* mon rapport, vous l'avez sous les yeux. Je me bornerai à évoquer les réalisations de l'État au sein de 5 grandes priorités.

Priorité n°1 : la sécurité

L'année 2016 a de nouveau, malheureusement, fortement mobilisé les services de l'État autour de la protection des corréziens, dans un contexte de menace terroriste accrue et de montée de la radicalisation. Plus que jamais, rassurer et protéger a constitué une des missions premières de l'État, car il s'agit d'une préoccupation aussi intense que quotidienne pour nos concitoyens.

Comme vous le savez, nous avons vécu l'année 2016 sous le régime de l'état d'urgence, et, vivre en niveau 2 du plan vigipirate (« vigilance renforcée-risque attentat ») a emporté l'adaptation des services de l'État.

Les missions de surveillance, de dissuasion, de protection des sites sensibles et des grands rassemblements ont permis le déroulement serein des grandes manifestations corréziennes. Je tiens d'ailleurs à remercier les fonctionnaires des forces de l'ordre, car il était capital que la vie continue, assurant par là-même le maintien des valeurs républicaines. De Brive-Festival aux Nuits de Nacre, en passant par le festival de Sédières et les

marchés de Noël : tous les grands évènements se sont déroulés dans un haut degré de sécurité. En effet, les organisateurs ont bénéficié des conseils et de l'appui des services de l'État, ainsi que du concours de la réserve opérationnelle du ministère de la défense (opération sentinelle) et de la réserve de la gendarmerie nationale.

Tous les sites exposés et vulnérables du département ont par ailleurs fait l'objet de mesures particulières pour garantir leur sécurité.

Un accompagnement particulier a été mis en place pour les établissements scolaires grâce à des subventions (136 767€) pour financer des travaux de sécurisation. Des diagnostics de sécurité ont été établis, des formations des chefs d'établissement et enseignants ont été organisées. Des exercices au sein des écoles et collèges sont venus compléter ce dispositif.

Nous devons vivre avec cette menace, ce qui implique non seulement d'être vigilants mais surtout de se préparer en cas de réalisation du pire.

Si les services de l'État se sont résolument engagés dans le combat contre le terrorisme, ils n'en ont pas pour autant négligé les infractions de droit commun, qui touchent au quotidien la sécurité des biens et des personnes dans le département.

Je dois même vous avouer ma fierté face aux dispositifs novateurs mis en œuvre en 2016 en Corrèze.

Je pense à la création de la brigade de lutte contre les stupéfiants basée au commissariat de police de Brive, qui bien que créée à l'automne a enregistré d'encourageants et solides résultats avec le démantèlement de

plusieurs réseaux de drogue, et la saisie de 6 kg de résine de cannabis et 16 kg d'herbe de cannabis.

Je salue également les initiatives destinées à lutter contre les cambriolages, telles que le dispositif « participation citoyenne », l'alerte Agri19 ou l'alerte SMS-commerce.

Pour mémoire, je soulignerai que le FIPD a financé 12 actions de prévention de la délinquance pour un montant de **57 529€**, et la MILDECA a bénéficié de **36 435€** permettant là encore de proposer 12 actions de prévention aux risques « alcool, médicaments, stupéfiants » sur notre territoire.

En Corrèze aujourd'hui la sécurité est devenue l'affaire de tous, et je ne peux que m'en réjouir. Je vous laisse le soin d'étudier les chiffres plus en détail, mais je souhaitais souligner ces actions, qui témoignent de l'intensité de l'engagement de l'État au service des corréziens pour leur garantir une vie aussi sereine et harmonieuse que possible dans notre beau département.

Je me félicite enfin des résultats de la sécurité routière, puisque tous les chiffres de l'accidentalité sont en baisse. Ils sont le résultat d'actions de contrôle et de répression renforcées, mais aussi des nombreuses actions de prévention organisées.

Si ces chiffres encourageants témoignent des efforts engagés, je regrette toutefois le nombre encore trop important de vies fauchées, de familles brisées et de corps meurtris sur les routes corréziennes. Je réaffirme aujourd'hui devant vous la détermination de l'État et des forces de l'ordre

à lutter contre l'insécurité sur les routes. En 2016, **29 500€** ont ainsi été consacrés à la prévention dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière. Je tiens à vous dire que je ne céderais pas sur le sujet des comportements dangereux: vitesse, alcool, stupéfiants ; je ne céderai pas non plus sur les imprudences coupables : absence de ceinture, usage du téléphone au volant... Notre devoir est de tout mettre en œuvre pour éviter ces drames, et nous maintiendrons nos efforts en ce sens, des vies humaines, souvent jeunes, en dépendent.

*

Si la sécurité a représenté un enjeu majeur en 2016, l'effort de l'État n'en a pas moins porté sur les préoccupations habituelles. Ainsi l'année 2016 a été placée sous le signe du changement en matière d'aménagement du territoire corrézien, au gré des différentes réformes territoriales.

Priorité n°2 : l'aménagement des territoires

L'année 2016 a été effectivement marquée par la réforme territoriale.

Tout d'abord à travers la mise en œuvre de la loi NOTRe, qui a impliqué l'élaboration d'un nouveau schéma : le **Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**. Cette rationalisation du paysage intercommunal corrézien est le fruit d'un long travail de consultation et de concertation. Le SDCI a été arrêté le 31 mars 2016. La

Corrèze compte désormais **9 EPCI à fiscalité propre** contre 20 en 2015, et **51 syndicats** contre 64 en 2015. Cet important chantier n'aurait pu aboutir sans le travail mené en commun entre les collectivités locales, les services de la DDFIP et ceux de la préfecture: soyez-en tous remerciés.

Il reste désormais à accompagner les syndicats pour prendre en compte les enjeux des politiques publiques stratégiques comme la GEMAPI, qui je vous le rappelle, en application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique, devient une compétence ciblée et obligatoire pour les communes et leurs groupements (EPCI FP).

À travers la réforme de l'échelon infra-départemental ensuite, qui a redessiné avec cohérence les contours des arrondissements de notre département. Cet exercice a non seulement permis d'adapter les limites des arrondissements pour prendre en compte les évolutions du SDCI, mais il a aussi permis de renforcer l'arrondissement d'Ussel assurant sa pérennité tout en tenant compte des habitudes des corréziens en termes de bassins de vie.

L'aménagement des territoires a également bénéficié d'une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité en 2016, qui a conduit à la signature des **contrats de ruralité**. Destinés à permettre un accès adapté et coordonné aux mesures en faveur de la ruralité, ils permettront en sus des crédits de droit commun de bénéficier d'un fonds d'aide aux investissements, qui lui est dédié. En cette période budgétaire contrainte, qui après les efforts fournis par l'État s'est traduite par la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, les élus corréziens ont su saisir cette opportunité de mettre en place des dépenses d'avenir. Dès le 16

décembre 2016, les accords-cadre ont donc été signés préfigurant le contenu des contrats signés par la suite le 20 mars 2017, avec à la clé pas moins de **1 543 770€** de crédits d'État (soit **1 000 000€** d'enveloppe départementale et **543 770€** de réserve régionale) en 2017.

Organisée dans le cadre des contrats de ruralité, cette coordination des moyens techniques, humains et financiers constitue un atout pour la Corrèze et permettra d'accompagner la mise en œuvre des projets de territoire favorisant l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, le développement de l'attractivité du territoire, la mobilité et la transition écologique.

J'ai bien conscience que toutes ces évolutions ont entraîné de profonds changements, mais elles ont surtout permis de renforcer notre collaboration au service des corréziens, puisque vous avez été associés aux réflexions, et que les services de l'État ont pu apprécier votre engagement dans votre domaine de compétences.

Vous noterez que l'État s'est engagé également auprès de vous en 2016, dans un contexte de redressement des finances publiques

Il est normal que les collectivités prennent leur juste effort de redressement de nos comptes, et c'est dans ce contexte que se situe la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités. En 2016, elle a représenté une baisse de 7 %, néanmoins ce ne sont pas moins de **191 675 274 €** de dotations et subventions des services de l'État, qui ont été versés.

J'ai en outre tenu particulièrement à soutenir vos dépenses d'investissement par le versement de **12 193 020 €** de subventions

d'investissement.

Jugez plutôt des montants engagés au soutien de projets importants pour l'ensemble de notre département :

- 6 724 882 € de DETR permettant notamment :

- la construction d'une cantine scolaire, pour une subvention de **138 000 €** sur une dépense HT de 409 167,50 € (plafonné à 300 000 € taux 46 %) à Aubazine,
- la construction d'un bâtiment multi-activités, pour une subvention de **125 919,31 €** sur une dépense HT de 340 322,46 € (taux 37 %) à Favars,
- les travaux de mise en accessibilité des espaces publics, pour une subvention de **19 600 €** sur une dépense HT de 49 000 € (taux 40 %) à Moustier Ventadour :.

- 1 005 000 € de FNADT volet territorial répartis sur 3 dossiers :

- Communauté d'agglomération du bassin de Brive / Construction réseau de bus transport public pour une subvention de **500 000 €**,
- Communauté d'agglomération Tulle Agglo / Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Tulle pour une subvention de **285 000 €**,
- Communauté d'agglomération Tulle Agglo / Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Corrèze pour une subvention de **220 000 €**.

- 648 000 € de FNADT section générale (SG) :

Deux projets ont émergé à cette section pour globalement 648 000 € :

- Conseil départemental – Plan collèges numériques pour une subvention de **248 000 €**,
- Commune de Tulle – 2^{ème} tranche du réaménagement du stade Alexandre cueille pour une subvention de **400 000 €**.

- 71 029 € de FNADT numérique volet territorial :

L'Etat a accompagné la création d'un tiers lieu dans l'ancienne poste du

village de Tarnac pour une subvention de 71 029 €.

-3 288 494 € de FSIL soutenant notamment :

- Communauté d'agglomération de Tulle : réhabilitation de la déchetterie de Mulatet, pour une subvention de **205 000 €** sur une dépense HT de 500 000 € (taux 41%),
- Commune d'Ussel : extension de la piscine, pour une subvention de 1 212 460 € sur une dépense HT de **3 788 940 €** (taux 32%),
- Commune de Donzenac : travaux d'aménagement de cheminements piétons, pour une subvention de **102 967 €** sur une dépense HT de 343 223 € (taux 30%).

*

Comme vous le constatez, l'État a continué en 2016 de vous accompagner dans un esprit de confiance et d'ouverture au service de nos concitoyens, et il continuera de soutenir l'exercice de vos compétences dans les années à venir. Soyez également assurés qu'il maintiendra également son soutien au développement de l'économie corrézienne, comme il l'a fait en 2016.

Priorité n°3 : le soutien de l'économie corrézienne

La conjoncture économique est restée fragile en 2016, impliquant des mesures concrètes de soutien à l'emploi et à l'activité des entreprises.

Plus que jamais, les services de l'État sont demeurés aussi disponibles que mobilisés sur ce sujet. Je décrirai simplement quelques une de ces actions destinées à agir en faveur de notre territoire et de son dynamisme.

Dans un contexte national où la baisse du chômage s'amorce, les mesures de soutien à l'emploi ont joué un rôle déterminant. Le plan d'urgence pour l'emploi annoncé début 2016 a permis de compléter les mesures existantes avec un double objectif : améliorer la compétitivité des entreprises et sécuriser les parcours professionnels.

Le soutien à la compétitivité des entreprises s'est traduit notamment par la mise en place de janvier à décembre 2016 de l'aide à l'embauche PME. Cette mesure a permis à toute entreprise de moins de 250 salariés, qui embauchait un salarié jusqu'à 1,3 fois le SMIC en contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois, de recevoir **500€** par trimestre pendant 2 ans ou plus, soit **4 000 €** au total. En cumulant l'ensemble des aides accordées dans le cadre du pacte de compétitivité, un employeur embauchant un salarié au SMIC se trouve remboursé de l'ensemble des cotisations patronales. Ce dispositif a permis à **4247** entreprises corréziennes d'embaucher en 2016 pour un montant de **16 988 000 €** d'aides versées sur 2 ans.

J'évoquerai encore la mise en œuvre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) dont les effets portaient sur l'allégement du coût du travail avec un objectif affirmé : la création d'emploi. En Corrèze, ce sont **2500 sociétés** qui en ont bénéficié pour un montant total de **29 000 000€**, et 200 entreprises individuelles pour un montant de **4 000 000€**, soit une aide totale de **33 000 000 €** pour les entreprises de toute taille corréziennes.

Par ailleurs, un plan ambitieux « le plan 500 000 formations » a permis fin 2016 de former au plan national un million de demandeurs d'emploi. Il a permis aux demandeurs d'emploi de se former dans les métiers jugés en tension pour répondre aux demandes d'emplois offerts mais non pourvus faute de candidats qualifiés . Parmi ces métiers, je citerai à titre d'exemple la soudure, la tuyauterie-chaudronnerie, l'usinage, les métiers de l'hôtellerie-restauration, les services à la personne... autant de secteurs bien représentés en Corrèze !

Piloté par la région, assisté par les services de l'État et de pôle emploi, ce plan repose sur les besoins réel et immédiat des entreprises en main d'œuvre. En Nouvelle Aquitaine, ce sont plus de **27 000 formations** engagées au profit de demandeurs d'emploi de longue durée (36%) de jeunes de moins de 26 ans (23%) et de personnes en situation de handicap pour 13 % avec **un taux de retour à l'emploi de l'ordre de 60 % en moyenne.**

Bien sûr, les forces vives de notre département ont été concernées notamment à travers le dispositif « garantie jeunes », qui a permis en 2016 l'accompagnement intensif de **654 jeunes** corréziens en situation de précarité et sans formation par les 3 missions locales. Je me réjouis particulièrement des résultats obtenus, puisque **47 % d'entre eux sont aujourd'hui en formation, en contrat en alternance ou ont trouvé un emploi.**

Enfin, l'État s'est engagé comme chaque année dans le développement de l'industrie en Corrèze, et je soulignerai une formidable réussite collective avec l'installation de Martin Dow à Meymac. Toutes les énergies se sont mobilisées, qu'elles viennent des services de l'État (sous-préfecture d'Ussel, préfecture, commissaire au redressement productif, unité territoriale de la Direccte, direction départementale des finances publiques), des collectivités locales, et des chambres consulaires, avec un objectif commun : la revitalisation d'un territoire par la création d'emplois pérennes. Tous les leviers d'action ont été activés, réinscription de Meymac dans la zone AFR, exonérations fiscales, prime d'aménagement du territoire, mobilisation du service public de l'emploi d'Ussel. Notre engagement et notre détermination ont payé, soyons en fier.

Les entreprises qui connaissent malheureusement des difficultés ont également bénéficié de l'aide des services de l'État avec l'appui du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI), qui a examiné la situation de **31 entreprises** en 2016, a réalisé le suivi de **108 entreprises** au total concernant **1250 emplois** en Corrèze.

Je rappellerai au passage le rôle important que remplit le médiateur du crédit, qui gratuitement, rapidement et confidentiellement apporte son appui aux entreprises qui rencontrent des difficultés avec leurs partenaires financiers. Les résultats obtenus en 2016 démontrent l'efficacité de ce dispositif puisque **116 entreprises** ont pu débloquer **16 000 000€** de crédits et ainsi préserver **1700 emplois**.

Les perspectives 2017 s'annoncent assez favorable pour la Corrèze. Une récente enquête menée par pôle emploi a révélé que 22 % des chefs d'entreprises corréziens avaient l'intention d'embaucher en 2017. 7939 intentions d'embauche au total, soit 1235 projets de plus qu'en 2016.

Le nouveau gouvernement, vous le savez prépare, plusieurs autres réformes en faveur de l'économie et de l'emploi, je ne doute pas que la Corrèze saura en tirer profit...

*

Malheureusement ces efforts n'ont pas permis de gommer toutes les inégalités, et j'ai veillé à ce que l'État demeure vigilant en matière de cohésion sociale. La responsabilité de l'État dans un contexte difficile est déterminante pour donner corps dans le département à la solidarité nationale qui fonde notre pacte républicain.

Priorité n°4 : la cohésion sociale

Un chiffre résume à lui seul l'intensité du soutien des services de l'État : **9 609 612€** d'investissement en 2016 au service du développement

de la cohésion sociale.

La jeunesse est bien entendu restée une priorité à travers la garantie jeunes, le service civique, ou les contrats aidés.

Permettez-moi d'insister sur le service civique, dont je souhaite ici faire la promotion, car il s'agit d'un véritable levier en faveur de la cohésion nationale, de la participation et de l'éducation des jeunes.

Les missions peuvent être variées, et l'État a construit un dispositif très attractif (notamment financièrement) pour les structures d'accueil intéressées. À ce jour, **831 jeunes** corréziens sont entrés dans ce dispositif, et pas moins de **198 jeunes** pour la seule année 2016. En parallèle, les demandes d'agrément ont augmenté, **91 postes et 49 structures étant agréées** dans notre département au 31 décembre 2016. Vous conviendrez avec moi que nous pouvons faire mieux pour un accueil qui ne coûte au final à la structure qu'une centaine d'euros par mois, et qui permet à notre jeunesse de se rendre utile aux autres et aussi de découvrir le goût de l'engagement, de les renforcer dans leur place de citoyen. Aussi je vous inviterai à étudier les missions que vous pourriez proposer au sein de votre structure, vous garantissant que du côté des services de l'État nous accueillons déjà des jeunes en service civique et nous continueront à le faire à chaque occasion. Le service civique est une opportunité d'apporter une dynamique et un regard neuf sur des projets locaux, nous pouvons et j'irai plus loin **nous devons** le consommer sans modération !

Les plus jeunes ont pu bénéficier d'activités périscolaires grâce au fonds de soutien « *pérenne* » pour la réforme territoriale qui a permis

d'accompagner les **179 communes** qui ont établi un projet éducatif territorial (PEDT) à hauteur de **979 000€**. Le programme de réussite éducative et le dispositif « internat de la réussite » ont également permis aux jeunes corréziens les plus en difficulté de multiplier leurs chances de réussir leur parcours scolaire avec un suivi individuel de leur situation. Parce qu'ils représentent l'avenir de la Corrèze, nous ne relâcherons jamais l'effort de l'État pour les aider et les accompagner.

Je m'arrêterai ensuite sur un phénomène sans précédent qu'a dû affronter notre pays, je pense bien sûr à la crise migratoire survenue en 2016. La Corrèze a bien sûr contribué à cet accueil.

Là encore, l'action de l'État a été remarquable. Avec l'aide des maires des communes concernées, la Corrèze a vu la création de **5 CAO** et d'**un CAOMI** pour accueillir les migrants. Au total, **42 réfugiés, 94 migrants majeurs isolés** et **26 migrants mineurs isolés** ont été accueillis en Corrèze.

Je me félicite des solutions qui ont pu être trouvées au cas par cas, bien loin des logiques de masse qui ont pu s'imposer dans d'autres départements. Nous avons su faire preuve de discernement pour aborder cette problématique avec dignité et dans un souci d'un accueil efficace. La Corrèze a une nouvelle fois pu illustrer son sens aigu de la générosité, et de sa tradition d'accueil. Votre serviteur et les différents fonctionnaires ont su se montrer disponibles, parfois nuitamment, pour accueillir et prendre intégralement en charge ces nouveaux arrivants sur le sol corrézien.

Je saisis l'occasion de saluer votre contribution et la grande qualité du

travail réalisé par les services du conseil départemental pour la prise en charge des mineurs isolés.

Je remercie également sincèrement les maires, les élus et les bénévoles qui ont fait preuve d'humanité face à ces situations dramatiques.

*

Vous le constatez nous partageons le souci de faire de la Corrèze une terre accueillante pour les plus démunis, et cela n'aurait aucun sens si nous n'avions pas également amélioré la qualité de vie de tous les corréziens. J'ai souhaité à ce titre que chacun de nos concitoyens, où qu'il ait élu résidence en Corrèze, puisse bénéficier d'un égal accès aux services publics, facilitant ainsi l'exercice des droits et obligations de chacun en tous points de notre territoire.

Priorité n°5 : la modernisation de l'État

L'État a poursuivi en 2016 la démarche de modernisation des services dans laquelle il s'est engagé pour prendre en compte les particularités de notre territoire.

Dans un département rural l'accessibilité est un véritable enjeu, que nous avons su, je crois, relever. J'ai souhaité une démarche proactive des services de l'État pour faciliter la vie quotidienne des corréziens.

Nous nous sommes organisés pour accélérer et simplifier les procédures.

Une véritable dynamique s'est engagée avec l'innovant dispositif du dossier unique pour les agriculteurs, les dispensant de fournir

inlassablement les mêmes pièces justificatives aux services de l'administration. Cette mesure me tient particulièrement à cœur, car c'est une initiative corrézienne et une première nationale, qui ne manquera pas d'être déclinée par la suite sur l'ensemble de la France, j'en suis certain. La Corrèze montre l'exemple, nous pouvons en être fiers !

Le développement des téléprocédures est également un atout pour nos concitoyens les plus éloignés des villes, qui peuvent désormais accomplir un grand nombre de formalités en limitant au minimum leurs déplacements.

À ce titre, je citerai l'ambitieux plan numérique que vous pilotez et dans lequel l'État s'engage à vos côtés en finançant

Je salue également la création du Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, que nous avons copiloté, Monsieur le Président, dans une qualité d'échanges et d'écoute, qui a permis un résultat remarquable. Ce programme d'actions sur 6 ans associe les collectivités locales et les grands opérateurs nationaux pour améliorer la qualité des services offerts à la population notamment en milieu rural et pour garantir l'égalité entre les territoires.

Je soulignerai enfin l'important travail fourni par les services de l'État pour perfectionner le maillage de notre territoire avec le déploiement de **7 maisons de service au public** portant à 13 le nombre de ces structures. Notre combat contre la désertification médicale a permis également la création du pôle de santé de Haute-Corrèze et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Beynat. L'effort sera évidemment maintenu en

2017 vu que nous avons posé les premières pierres de 2 autres MSP à Tulle et Corrèze.

Avant de conclure je voudrais vous remercier de m'avoir écouté aussi longuement. Cette présentation, bien que non exhaustive, traduit la diversité et l'importance du rôle des services de l'État à vos côtés dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Vous l'avez compris, une seule ambition nous anime, celle de servir au mieux l'État républicain sur le territoire corrézien.

Dans ce contexte, soyez assurés de ma totale disponibilité ainsi que de celle des agents de l'État pour faire progresser les dossiers au profit de tous, dans un souci de continuité, de proximité de considération partagée comme nous le faisons aujourd'hui.

Soyez convaincus de la volonté forte de l'État de vous accompagner dans la démarche de progrès dans laquelle votre assemblée s'est engagée pour le développement de ce territoire, riche de tant de talents et de potentialités.

Permettez-moi pour conclure de rendre hommage à l'ensemble des agents des services de l'État en Corrèze pour leur engagement quotidien au service de nos concitoyens. Nous sommes mobilisés pour remplir pleinement nos missions, conscients de l'importance de notre rôle en cette période décisive.

Je vous remercie pour votre attention et me propose de répondre à vos interrogations.